

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL.2019.02.12-008 - Conclusion de contrats de droit public.

L'an deux mil dix neuf, le douze février à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Ville de Parempuyre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Vieux Logis, sous la présidence de Madame Béatrice de FRANÇOIS, Maire.

- Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 29
- Nombre de Conseillers présents : 22
- Nombre de procurations : 7
- Absent : /
- Date de la convocation du Conseil Municipal : 5 février 2019

Mairie de Parempuyre
12 Avenue de la République

10 FEV. 2019

Bureau du Courrier

Monsieur Bernard DE SOUZA a été désigné secrétaire de séance.

NOMS - Prénoms	PRÉSENTS	Excusés	Procuration à :
de FRANÇOIS Béatrice	X		
SEINTIGNAN Jean-Michel	X		
TURBÉ Roselyne	X		
MAUREL Daniel		X	FLOIRAC Nicole
SAUX Brigitte	X		
DERVIEUX Benjamin	X		
FLOIRAC Nicole	X		
DE SOUZA Bernard	X		
KRATA Rajaa		X	TURBÉ Roselyne
PONS Annie	X		
BARLAND François		X	de FRANÇOIS Béatrice
BRIC Jean-François	X		
SEILLADE Jeanine	X		
CHAMBAUD Michel	X		
DUPUY Pauline		X	DERVIEUX Benjamin
SALMON Monique	X		
PERROUD Dominique		X	SEINTIGNAN Jean-Michel
BEZIN Viviane	X		
VERDIER Marc	X		
GUILBAULT Nicole	X		
VINCE Bernard	X		
SAINT-GERARD Christiane	X		
LALANNE Nicole	X		
PAGADOY Michel	X		
MAURY Roxane		X	PAGADOY Michel
LAGARRIGUE Henri		X	LALANNE Nicole
DEL-POZO Irma	X		
VALLEJO Annie	X		
BRET Bernard	X		

DEL.2019.02.12-008 - Conclusion de contrats de droit public.

Rapporteur : Madame le MAIRE

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 ;
- Vu l'avis favorable des commissions réunies en date du 4 février 2019 ;
- Vu l'avis favorable du Comité technique en date du 30 janvier 2019 ;

Afin de maintenir le niveau de service, il est nécessaire de procéder aux conclusions de contrats de droit public.

Service Education Jeunesse:

Conclusion de trois contrats de droit public dans les conditions suivantes :

- Temps non complet de 30/35^{ème} ;
- Rémunération sur la base de l'indice brut 330 / indice majoré 316 ;
- Contrat à durée déterminée de 7 mois.

Service Direction Générale:

Conclusion d'un contrat de droit public il s'agit d'un contrat PEC (Parcours Emploi Compétence) qui arrive à échéance et qui pourrait être remplacé par la conclusion d'un contrat de droit public dans les conditions suivantes :

- Temps complet de 20/35^{ème} ;
- Rémunération sur la base de l'indice brut 600/ indice majoré 505 ;
- Contrat à durée déterminée d'un an.

Service Technique (secrétariat) :

Conclusion d'un contrat de droit public dans les conditions suivantes :

- Temps complet de 35/35^{ème} ;
- Rémunération sur la base de l'indice brut 330/indice majoré 316;
- Contrat à durée déterminée d'un an.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver les conclusions des contrats de droit public à durée déterminée dans les conditions énoncées ci-dessus ;
- d'autoriser Madame Le MAIRE à signer lesdits contrats.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ayant entendu l'exposé de Madame le MAIRE

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité

✚ **Décide :**

- d'approuver les conclusions des contrats de droit public à durée déterminée dans les conditions énoncées ci-dessus ;
- d'autoriser Madame Le MAIRE à signer lesdits contrats.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.



Fait et délibéré à Parempuyre,
Le 12 février 2019

Béatrice de FRANÇOIS
Maire de Parempuyre